Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 50 (1912)

Heft: 30

Artikel: Au tribunal

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-208835

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

» immense fortune. — Voyez dans le Journal » Helvétique d'octobre 1751 les détails intéres-» sants de cette histoire qui fit beaucoup de » bruit dans le temps, et les mémoires de Da-» niel Moginié, adressés par lui-même à son » frère François, son légataire. »

Suivant la tradition, la famille Moginié à laquelle appartenaient les deux frères indiqués ci-dessus, était très ancienne; elle venait d'un pays fort éloigné et ses membres recherchaient depuis longtemps, dans le passé, la noblesse de

leur origine.

La seigneurie de Villars-Mendraz avait appartenu à un Moginié et la rénovation des actes faite à l'occasion de la vente de cette terre, en 1753, prouve que les Moginié, dont il resté deux représentants encore à Villars, avaient été les plus anciens seigneurs du pays.

Daniel Moginié, le héros du livre dont nous parlons, était né en 1712; son frère François, son

légataire, en 1710.

L'histoire de ces deux frères, particulièrement celle de Daniel, est des plus captivantes. Mais le livre dans lequel elle est contée et qui fut publié à Lausanne en 1754, chez le libraire Verney, est complètement épuisé. C'était vraiment dommage. Nous disons: «c'était» et non c'est, car M. Sack-Reymond, libraire, à Lausanne, a eu l'heureuse idée de le rééditer. Ce faisant, il répond sûrement au désir de nombre de personnes. A côté de son intérêt historique, celivre atout l'attrait d'un roman d'aventures, et d'aventures vécues, non forgées par l'imagination fantaisiste d'un écrivain.

Cet ouvrage a donc paru, pour la première fois, en 1754, sous le titre suivant :

- « L'Illustre Paisan, ou Mémoires et Avantures de Daniel Moginié, natif du Village de Chézales, au Canton de Berne, Bailliage de Moudon; mort, à Agra, le 22. de Mai 1749. âgé de 39. ans; Omrah de la Ire. Classe, Commandant de la Seconde Garde Mogole, Grand Portier du Palais de l'Empereur, & Gouverneur du Paingëab,
- » Ou se trouvent plusieurs Particularités, Anecdotes des dernières Révolutions de la Perse & de l'Indostan, & du Règne de THA-MAS-KOULI-KAN.
- » Ecrit & adressé par lui même à son Frére François, son Légataire. — Si fortuna volet, fies de Rhetore Consul. (JUVENAL.)
- » A Lausanne, chez Pierre A. Verney, Libraire, au Pont. — MDCC.LIV. »

Le livre débute par les lignes que voici, bien propres à aiguiser chez le lecteur le désir de connaître à fond les aventures de notre compatriote, Daniel Moginié.

AVIS ESSENTIEL AU LECTEUR

Le 18. Octobre 1750. on vit à *Londres* cet Article à la suite des Nouvelles ordinaires. AVERTISSEMENT

Du Colonel Du Perron au Service du Grand Mogol.

(Teci est pour informer François Moginié, du Canton de Berne, en Suisse, s'il est en Angleterre, que Daniel Moginié, son Frére aîné, apellé Prince Didon et Indus, étoit Chambellan, et Généralissime chez le Grand Mogol. Il s'étoit marié avec une riche Princesse qui mourut sans Enfans, vant son Mari. On estime que sa Succession monte iplus de 200,000 Louis d'Or. Les deux Fréres quitérent la Suisse à l'âge de 16. à 17. ans ; et deux jours avant que de partir, ils songérent qu'il y avoit un Livre de leur Famille, enfermé dans le Mur de leur Maison. Ils allérent le matin à l'endroit que le songe leur avoit marqué: Ils dégradérent avec des Marteaux, et trouvérent le Livre, qu'un Savant de Lausanne, auquel ils le montrérent, leur dit avoir été mille ans dans le Mur, et contenir une Généa-

logie Indienne, qui remontoit jusqu'à Cirus. De Savans Indiens ont vû, dans ce Livre, qu'Armoniges, Roi des Sarces, Prisonnier de Cirus, est la Souche de cette Famille; et que son Fits, échapé de la Bataille, avec quelques Troupes, s'empara de la Géorgie, où il a règné, et après lui ses Descendans,

plusieurs Siécles...

» Le Prince Didon et Indus a toûjours fait profession de la Religion Chrétienne. Il étoit aimé des Grands et des Petits, et quoique d'une taille peu au dessus de la médiocre, un des plus heaux Hommes, que j'aïe jamais vû. A présent ses Biens et ses Titres tombent à son Frére François Moginié, qu'il fait son Légataire. J'ai vû son Testament. Comme je lui demandai pourquoi il ne faisoit pas mention de ses autres Fréres, il me répondit que lorsqu'ils se quitérent, ils se jurérent l'un à l'autre de partager leur fortune, s'ils en faisoient quelqu'une; que d'ailleurs il croïoit devoir la sienne à son Frére François, parceque c'étoit lui qui l'avoit déterminé à l'aller chercher au loin, et surtout dans les Païs où un Européen, de mérite médiocre, est un grand Homme.

» J'ai aporté avec moi sa Montre, que je remettrai à son Frère François, et non à d'autres. Je serai à Liège à l'Enseigne de l'Agneau, ou à Francfort sur le Mein, à la Poste, jusqu'au Mois d'Avril prochain. Il n'a qu'à demander le Colonel Du Perron, au Service du Grand Mogol. »

L'Avis parvint à François Moginié, qui tenoit alors Cabaret à Londres. Il n'eût rien de plus pressé que d'écrire au Colonel à Liége et à Francfort. Voici la principale partie de la Réponse qu'il en reçût, datée de Liége, du 6. Novembre 1750.

J'AI reçu vos deux Lettres... et je vous félicite de l'Héritage que vous faites de feu Mr. Daniel Moginié, vôtre Frêre aîné, apellé Didon et Indus, qui est mort au Mois de Mai 1749 Général et Chambellan de Sa Hautesse l'Empereur Mogol. Tout ce qu'il vous a laissé monte à plus de 200,000 Louis d'or. L'Empereur ne le veut donner qu'à vous même; et en vous atendant, il en a pris possession. Feu vôtre frére vous a écrit plusieurs fois par ordre de l'Empereur, de venir auprès de lui. Vous pouvez compter que l'Empereur vous donnera tout le Bien de vôtre Frêre. Tout ce que j'ai pû vous en aporter, l'aïant demandé à l'Empèreur, c'est seulement sa Montre de chasse ou de Voïage; car sa meilleure est trop précieuse pour être hazardée dans un Voïage, tel que le mien; elle est garnie des plus beaux Diamans.

» J'ai aussi apporté l'Ordre du Lion 1, qui appartient à vôtre Famille, pour vous le remettre, et le Livre trouvé dans le Mur, qui est encore à bord sur le Vaisseau, qui m'a amené, avec partie de mon

Bagage.

» Si ma santé ne me permet d'aller à *Londres*, je vous écrirai où vous pouvez me joindre. Je compte d'aller à *Lille* en *Flandres*. Je vous y remettrai ce que j'ai pour vous. En attendant le plaisir de vous voir; je suis etc., etc. »

François Moginié ne balança point à partir pour Liège, où il trouva le Colonel qui lui remit la Montre d'or de son Frére, le Lion d'or massif, du poids d'environ une once et demie, avec sa Boucle d'attache, et un Cachet de topaze à trois faces, monté en Or, où sont les mêmes Armes, dont l'empreinte étoit sur le Livre, ou Rouleau de parchemin, trouvé dans le Mur. François Moginie, apporta ces Bijoux à Moudon, où il vint au commencement de May 1751, pour tirer et faire légaliser l'Extrait Baptistaire de son Frére et le sien. Ils furent munis du Sceau du Baillif, et de celui de la République de BERNE. François Moginié ne demeura que cinq jours dans sa Patrie, et il partit pour Lion, où le Colonel Du Perron l'avoit apointé. Ils sont partis ensemble, accompagnés de quatre Artisans, que le Colonel avoit engagés à venir s'établir dans l'Inde. »

Il fut admirablement reçu à la cour du Nabab, à Agra. Il fut logé dans une superbe maison et avait à son service trente domestiques.

On sait, par une lettre du directeur du comp-

¹ Le dessin de ces armes est gravé dans le Mercure suisse de 1751, qui se trouve aux Archives cantonales. toir anglais de Surate à un protecteur de François Moginié que celui-ci avait reçu du Nabab la fortune et les mémoires de son frère Daniel. Mais on n'entendit plus parler de lui.

Les uns prétendent que le vaisseau qui le ramenait en Europe avec sa fortune fit naufrage; d'autres croient qu'il a été assassiné.

Le mystère qui pèse sur le dénouement de cette singulière histoire ajoute encore a son intérêt.

L'ouvrage, tiré en caractères elzéviriens, sur papier de luxe, est actuellement en souscription au prix de 3 fr. 50; en librairie, son prix sera sensiblement augmenté.

On peut souscrire au Bureau du « Conteur vaudois », à Lausanne.

Les Israélites ont bon dos.

Par un effet de sa bonté, racontait un plaisant, le bon Dieu voulut un jour faire aux hommes un présent destiné à leur adoucir un peu les rigueurs inévitables de l'existence terrestre.

Il appela donc auprès de lui un représentant de chacune des confessions les plus connues, protestante, catholique, israélite, musulmane, et leur demanda ce qu'ils désiraient.

L'un demanda la gloire, un second l'argent, un troisième l'amour. Comme ils s'étaient présentés séparément, chacun d'eux ignorait l'objet des désirs de ses camarades.

Le quatrième appelé — c'était l'Israélite — sollicita de l'argent.

Lorsqu'il sut qu'on ne pouvait le satisfaire, l'argent ayant été déjà donné au N° 2, le solliciteur fit tout d'abord la moue, puis, ayant réfléchi un moment et s'étant ressaisi:

 Eh pien, ça ne fait rien, dit-il, tonne-moi alors seulement l'atresse du niméro deux.

Votre âge? — La scène se passe devant un de nos tribunaux, dont le président est connu par ses facéties. Citée comme témoin, une vieille fille décline ses nom et prénoms.

— Votre âge, mademoiselle ? demande le pré-

sident.

— Je suis née en l'an 80.

— Avant ou après Jésus-Christ?

Dispute conjugale. — Eh bien! oui, dit la femme, arrivant aux concessions, c'est vrai, j'ai mes défauts.

Le mari vivement:

- Ah! fichtre, oui!

La femme, plus vivement encore:

- Lesquels?... dis un peu, malhonnête!...

Au tribunal. — Voyons, lui demande le président, c'est votre premier vol, malheureuse enfant; vous n'avez pas eu une peur, une crainte, une émotion quelconque en vous appropriant ce porte-monnaie?

 Oh! si, monsieur le Président, j'ai eu peur qu'il fut vide!

Allons rire! — Milo de Meyer, qui a repris la succession de l'ancien Chat-Noir, de Paris, nous vient demain soir, dimanche, au Théâtre, avec quelques-uns de ses camarades, entre autres la célèbre divette Marguerite Duval. Ils nous offriron un spectacle dans la note voulue et au programme duquel nous voyons un avant-propos en 1 acte Surles dents; une pièce fantaisiste mêlée de couplets, Un... souffleur en salade — avec la célèbre « Danse de l'Ours»; enfin, une grande revue en deux tableaux, Marianne se soigne, jouée par toute la troupe.

Rédaction: Julien Monnet et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO